

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2021**

Le 7 juin 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Régis de COLNET, Mme Michèle DEFERT, M. Didier PONCET, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, M. Patrick LELIEVRE, Mme Florence MULTON

Excusés : Mme Véronique DETOUILLON qui donne pouvoir à Mme Marie ZOUINI, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Thierry GOLLIOT

Absentes : Mme Stéphanie DERIVIERE, Mme Angélique HUBAUD

M. Patrick LELIEVRE a été élu secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décision du Maire
- 2) Aire multisports : demande de subvention auprès du Département
- 3) Vidéo surveillance : demande de subvention auprès du Département
- 4) Décision modificative de crédits budgétaires
- 5) Provision pour risque et charges financières
- 6) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste en cdd
- 7) Taxe SECODE : renouvellement
- 8) Logement de la Poste : réduction ponctuelle loyer
- 9) Mise en vente d'une remorque
- 10) AMIENS METROPOLE : renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- 11) AMIENS METROPOLE : plan local d'urbanisme intercommunal
- 12) Convention avec le centre de gestion de la Somme pour la mise à disposition d'un agent d'inspection d'hygiène et de sécurité
- 13) Convention avec la FDE80 pour l'embellissement d'un transformateur
- 14) Informations diverses

1) Décision du Maire

Monsieur le Maire rappelle la délégation donnée par le Conseil municipal concernant l'autorisation de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention pour les opérations inférieures à 20 000 Euros HT. Il rapporte donc à l'assemblée la demande de

subvention effectuée auprès de la CAF pour le financement d'une aire de jeux pour les activités de l'école et du centre de loisirs. Il expose le plan de financement :

- Montant HT de l'opération :	18 585.22
- Montant HT subventionnable par la CAF	17 599.00
- DETR obtenue	5 259.00
- Subvention CAF attendue	9 609.00 (54.60%)
- Part communale (hors tva)	3 717.00

2) Aire multisports : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'opération avait fait l'objet d'une demande de financement au titre de la DETR 2021 et que celle-ci n'a pas été retenue. La Région a donné son accord pour une aide à hauteur de 28 865 Euros.

Monsieur LEPOETRE informe le Conseil municipal de la possibilité d'un soutien financier du Département avec le plan de financement suivant :

Montant TTC	70 718.28
Montant HT de l'opération	58 931.90
Subvention HAUTS DE France (49%)	28 865.00
Subvention Département (31%)	18 268.89
Reste à charge avec la TVA (fonds propres)	23 584.39

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté et sollicite le Département pour l'obtention d'une aide financière selon le plan de financement ci-dessus.

3) Vidéo surveillance : demande de subvention auprès du Département

Monsieur LEPOETRE rappelle le projet d'installation d'un système de vidéoprotection dont le coût est estimé à 29 990.70 Euros HT. Il ajoute que l'opération peut être subventionnée à hauteur de 40% par le Département à ajouter au 35% obtenus au titre de la DETR (10 496 Euros).

Par contre, la demande de subvention DSIL n'a pas été acceptée.

Monsieur LELIEVRE ajoute que la FDE 80 subventionne aussi ce type d'installation. Monsieur le Maire rappelle qu'il faudrait alors transférer la compétence et par conséquent perdre le bénéfice de la DETR.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite le Département pour l'obtention d'une aide financière selon le plan de financement ci-après :

Montant TTC	35 988.84
Montant HT de l'opération	29 990.70
Subvention DETR 35% acceptée	10 496.00
Subvention Département (40%)	11 996.28
Reste à charge avec la TVA (fonds propres)	13 496.56

4) Décision modificative de crédits budgétaires

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

- Inscription des subventions d'investissement accordées :
 - ✓ DETR pour l'achat d'un lave plats (5 338E)
 - ✓ DETR pour l'aire de jeux dans l'école (5 259E)
 - ✓ DSIL plan de relance pour la toiture de la crèche (24 077E)
 - ✓ REGION subvention terrain multisports (28 865E)
- Inscription des crédits en dépenses pour les opérations d'investissement suivantes :
 - ✓ - Travaux de toiture de la crèche (66 000E)
 - ✓ - Installation d'un terrain multi sports (71 000E)

Dépenses		Recettes	
Toiture crèche - Art 911-2135	+ 66 000	DETR Lave plats- Art 962-1341	+ 5 338
Terrain multisports -Art 971-2128	+ 71 000	DETR cour de récré - Art 961-1341	+ 5 259
Construc. salle des fêtes - Art 997-2313	-73 461	REGION terrain multisports- Art 971-1322	+ 28 865
		DSIL toiture crèche - Art 911-1321	+ 24 077
TOTAL	63 539		63 539

Monsieur LEPOETRE rappelle que ces modifications ont été validées en commission finances.

Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

5) Provision pour risque et charges financières

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit de répondre à l'obligation comptable de provisionner le risque de non recouvrement des recettes notamment celles issues de la facturation des services scolaires. Il ajoute que le trésor public conseille de provisionner à minima 15% du reste à recouvrir cumulé depuis plus de 2 ans soit pour la commune de Sains 600 Euros. Les crédits correspondants sont inscrits sur l'article budgétaire 6817.

Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

6) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste en cdd

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite de Madame DELANNOY effectif au 1^{er} juillet et propose de créer en contrat à durée déterminée un poste d'agent administratif 21h/semaine. L'agent recruté sera rémunéré sur la grille indiciaire des adjoints administratifs principal 1^{ère} classe en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle. Le contrat est prévu jusqu'au 31/12/21.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création du poste en contrat à durée déterminée jusqu'au 31/12/2021.

7) Taxe SECODE : renouvellement

Monsieur LEPOETRE rappelle qu'il s'agit de voter le renouvellement de la taxe sur le tonnage enfoui par la SECODE (1.50 E la tonne) qui sera perçue en 2022 et ajoute que son montant est réparti entre Boves et Sains selon le nombre d'habitants. Il précise les clés de répartition : 72.18% pour Boves (3 236 Hab) et 27.92% pour Sains (1 247 Hab). La recette encaissée en 2021 s'élève à 84 179.98 Euros.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement de la taxe en 2021.

8) Logement de la Poste : réduction ponctuelle loyer

Monsieur le Maire explique que le locataire du logement au-dessus de la poste a subi des désagréments suite à des problèmes de chauffage récurrents au mois de mars. Il propose à l'assemblée de réduire le loyer du mois de juillet de 150 Euros. Il ajoute que ce sujet a été vu en commission finances.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité de fixer le loyer du logement de la poste du mois de juillet à 574.30 Euros au lieu de 724.30 Euros.

9) Mise en vente d'une remorque

Monsieur LEPOETRE explique que suite à l'acquisition d'une nouvelle remorque pour le service technique, l'ancien matériel doit être réformé. Monsieur DANGELLE résidant à RAINCHEVAL se propose de la racheter 400 Euros. Elle a été acquise en 2003 pour un montant de 2 703 Euros.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité la vente de l'ancienne remorque à Monsieur DANGELLE pour un montant de 400 Euros et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette cession.

10) AMIENS METROPOLE : renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention de 2015 prévue initialement pour 6 ans entre la mairie et AMIENS METROPOLE pour l'instruction des permis de construire, déclarations de travaux et autres autorisations d'urbanisme. Il rappelle qu'avant 2015, cette mission était assurée gratuitement par l'Etat. AMIENS METROPOLE a ensuite proposé la mise en place d'un service instructeur moyennant un coût calculé en fonction de la moyenne d'actes n-1 à n-3 et du potentiel financier de la commune.

Monsieur LEPOETRE rappelle les montants payés par la commune :

<u>2020</u> : 6 423 €	<u>2019</u> : 7 083 €	<u>2018</u> : 6 222 €
<u>2017</u> : 4 836 €	<u>2016</u> : 3 767 €	

Il ajoute qu'il s'agit d'un service gratuit pour les administrés.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de convention proposé par AMIENS METROPOLE pour la période 2021-2027 et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

11) AMIENS METROPOLE : plan local d'urbanisme intercommunal

Monsieur LEPOETRE rappelle que le PLU fixe les règles à l'échelle de la commune. Depuis 2014, la loi a rendu obligatoire le transfert de cette compétence à AMIENS METROPOLE sauf opposition d'au moins 25% de ses communes membres représentant au moins 20% de

sa population. Il ajoute que la décision de transfert ou non doit être prise le 30 juin 2021 au plus tard.

Monsieur LEPOETRE rappelle que le Plan Local d'urbanisme de Sains en Amiénois a été adopté le 23 septembre 2019.

Monsieur LELIEVRE fait part de ses craintes concernant une perte d'indépendance en matière d'urbanisme et de réglementation sur le territoire de Sains.

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,

L'assemblée vote à la majorité (ABSTENTION : F MULTON, CONTRE : P LELIEVRE) le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération AMIENS METROPOLE.

12) Convention avec le centre de gestion de la Somme pour la mise à disposition d'un agent d'inspection d'hygiène et de sécurité

Monsieur LEPOETRE informe le Conseil de la nécessité de mettre à jour une convention datant de 2000 avec le Centre de Gestion de la Somme pour la mise à disposition d'un agent dont les missions sont :

- le contrôle des conditions d'application de la réglementation en matière de santé au travail
- la proposition de mesures afin d'améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et de prévenir des risques.

Monsieur le Maire ajoute que cette nouvelle convention n'a pas d'impact sur le coût de la cotisation annuelle payée au Centre de Gestion et que les interventions ne sont pas facturées.

Monsieur PONCET souligne que ce service peut constituer une aide précieuse pour le personnel communal.

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,

L'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement de la dite convention et charge le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

13) Convention avec la FDE80 pour l'embellissement d'un transformateur

Monsieur LEPOETRE propose de lancer le projet d'embellissement du transformateur rue des haies du tour de Ville. Il rappelle que la FDE 80 accompagne la municipalité dans l'élaboration du dossier à déposer auprès de ENEDIS et que l'opération sera prise en charge par la FDE 80 (sauf TVA).

Il décline ensuite les différents thèmes proposés : biodiversité, paysage, scène de vie,

trompe l'œil, lien avec la commune.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

L'assemblée, à l'unanimité :

- Accepte le projet d'embellissement du transformateur,
- Choisit le thème BIODIVERSITE,
- Charge le Maire de signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

14) Informations / questions diverses.

Les informations suivantes ont été données :

- Rappel sur les permanences pour la tenue du bureau de vote les 20 et 27 juin prochains
- Parc éolien de Grattepanche : le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable
- Proposition d'une épicerie ambulante stationnée une fois par semaine le lundi de 15h00 à 19h00 (produits bio)
- Inauguration de la mare le 3 juillet
- Dégradation du parcours de vélo derrière la halle des sports : une plainte a été déposée.
- Fête du village : le 27 juin - Installation de manège. La municipalité finance en partie les forains : 400 €
- Fête du 14 juillet : feu d'artifice tiré à Sains le 14 au soir au stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00